

Vision de la mobilité active 2023-2027

- 1 Les aménagements cyclables et piétonniers font de Québec une ville à échelle humaine. L'ensemble des interventions améliore l'expérience des piétons et cyclistes.
- 2 Les réseaux piétonnier et cyclable répondent aux besoins de chaque quartier. Ils desservent les écoles, les parcs, les lieux de résidences et d'emplois ainsi que d'autres destinations importantes.
- 3 Les réseaux piétonnier et cyclable ainsi que les infrastructures qui les accompagnent facilitent l'intermodalité, notamment aux arrêts de transport en commun.
- 4 Des liens facilitent le franchissement d'obstacles naturels, tels que les cours d'eau, les falaises, ou d'obstacles d'origine humaine, comme les autoroutes, les voies ferrées, etc.
- 5 Pour maintenir et améliorer la qualité des aménagements et des services de mobilité active, la Ville mène des opérations de comptage et recueil de l'information en continu auprès des citoyens et des groupes concernés.
- 6 La Ville accroît l'offre de stationnements à vélos pour faciliter l'accès à de nombreux lieux de destination sur son territoire.
- 7 Les réseaux piétonnier et cyclable sont bien signalisés pour les usagers et les automobilistes. Ils sont dotés de renseignements permettant de s'orienter facilement.
- 8 Certains axes du réseau cyclable sont aménagés en corridors Vélo cité, soit des aménagements offrant un niveau de service très élevé aux cyclistes.
- 9 Les pistes cyclables, les trottoirs et les sentiers piétonniers hors-rue sont éclairés, permettant une utilisation sécuritaire à tout moment de la journée.
- 10 Les pistes cyclables, les trottoirs et les sentiers piétonniers hors-rue sont déneigés et bénéficient d'un environnement agréable pour un accès facile et confortable toute l'année.
- 11 Les infrastructures de transport actif permettent de se déplacer efficacement et rapidement.
- 12 Les piétons et les cyclistes se déplacent sans gêne malgré les travaux et chantiers. Lorsque nécessaire, les déviations assurent la continuité des déplacements.
- 13 Les pistes cyclables, les trottoirs et les parcours piétonniers sont exempts d'obstacles pouvant nuire aux déplacements des personnes.
- 14 Les axes de transport actif et les aménagements sont accessibles à toutes les personnes, peu importe leur âge ou leur habileté, et offrent les meilleures conditions possibles en fonction du milieu.
- 15 Les liens favorisent les déplacements des personnes, mais aussi les rencontres et les échanges dans un cadre agréable et sécuritaire.
- 16 La pratique de la mobilité active est soutenue et promue de plusieurs façons, tels des campagnes publicitaires et des événements populaires, permettant à tout le monde de contribuer à sa façon au développement d'une culture de mobilité active.
- 17 Les efforts pour inciter les gens à favoriser l'usage du vélo et la pratique de la marche sont accompagnés de campagnes de sensibilisation et d'outils facilitant le choix des meilleurs itinéraires possibles.
- 18 Pour contribuer à l'émergence d'une culture de mobilité active, la Ville poursuit le développement du réseau d'infrastructures de mobilité sur la base d'analyses techniques tout en demeurant à l'écoute des besoins exprimés par la population.



